

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4982

présenté par

M. Taupiac, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,
M. Colombani, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac,
M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Warsmann

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« , grâce à une politique de structuration des filières agricoles et agroalimentaires »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement appelle à la mise en place d'une politique de structuration des filières agricoles.

La création de nouvelles filières, notamment agroécologiques, est nécessaire pour permettre aux agriculteurs de diversifier leur production et leur garantir des débouchés.